

Quelle visibilité pour les projets candidats ?

Les duos maître d'ouvrage/maître d'œuvre lauréats du Prix Ressources se verront décerner un trophée, ainsi qu'une plaque à apposer sur la réalisation récompensée.

La publication d'un catalogue et la réalisation d'une exposition itinérante permettront de faire connaître les projets lauréats mais également l'ensemble des projets candidats.

Pour cela un reportage photographique par un professionnel sera offert pour chaque projet présélectionné.

— Calendrier

27 janvier

soirée de lancement à La Sirène

du 30 janvier au 26 mars

dépôt des candidatures

5 avril

jury de présélection

5 octobre

jury final et remise des prix
et inauguration de l'exposition à la Sirène

Fin 2023

parution de la publication
et début de l'itinérance de l'exposition

17
Charente-Maritime
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement de la Charente-Maritime**

85, boulevard de la République - CS 81076
17076 La Rochelle cedex 09

05 46 31 71 90
contact@caue17.fr
www.caue17.fr

<https://prix-ressources.wiin.io>

prix
RESSOURCES d'architecture
d'urbanisme
et de **paysage**
en Charente-Maritime

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



m
la MAISON de l'Architecture
en Nouvelle-Aquitaine



UR
c|a.u.e
Nouvelle-Aquitaine

ma
maison de l'architecture
de l'urbanisme et de l'environnement

OIA
Ordre des architectes
Nouvelle-Aquitaine

LA SIRÈNE
ESPACE MUSIQUES ACTUELLES
COOPÉRATIVE DE LA SIRÈNE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime lance en 2023 la première édition du Prix Ressources récompensant des réalisations départementales de qualité.

Cette distinction a pour but de mettre en lumière et valoriser la production architecturale, urbaine et paysagère de Charente-Maritime et de créer une émulation autour d'un prix centré sur le territoire de la Charente-Maritime.

Dans cette aventure, maître d'ouvrage et maître d'œuvre ne font qu'un pour la réussite d'un projet. C'est ce travail d'équipe que vient aussi récompenser le Prix Ressources.

Aux lauréats de poursuivre le chemin en participant ensuite à des concours régionaux et nationaux pour faire rayonner le savoir-faire et l'identité de la Charente-Maritime.

Le Prix Ressources a été inauguré le 27 janvier 2023 à La Rochelle, au cœur de la salle de musiques actuelles La Sirène. Le choix de ce lieu de naissance n'est pas anodin. Situé à La Rochelle sur le territoire du Port Atlantique à La Pallice, ce projet architectural a pris forme dans un ancien silo datant des années 1920. Signé Patrick Bouchain, il est un remarquable exemple de réemploi et d'urbanisme circulaire, des thèmes chers au CAUE 17.

Qui peut participer?

Les architectes, urbanistes, paysagistes concepteurs, mandataires ou associés du projet peuvent déposer une ou plusieurs candidatures.

Les candidatures sont portées par les maîtres d'œuvre avec l'accord des maîtres d'ouvrage, publics et privés.

Les conditions de participation

Les projets candidats devront :

- Être situés en Charente-Maritime
- Avoir été livrés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2022

Tout projet peut être proposé : construction neuve, réhabilitation, agrandissement, aménagement urbain, aménagement paysager...

Les agences qui déposent leur candidature peuvent être basées en France ou à l'étranger.

Chaque structure peut envoyer de un à cinq projets.

La participation est gratuite. Le CAUE 17 ne demandera aucune participation financière, à aucune des étapes du Prix.

Les dossiers de candidature

Les participants devront :

- Remplir le formulaire et déposer les documents graphiques sur le site internet dédié au prix : <https://prix-ressources.wiin.io>
- Respecter impérativement les dates de dépôt : **du 30 janvier 2023 à 8h au 26 mars 2023 à minuit**

Le dossier comprendra :

1. Une autorisation cosignée du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.
2. Un formulaire sur le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le projet.
3. Une notice architecturale du projet (parti pris architectural, insertion dans le site, système constructif...) et une notice environnementale (facultatif).
4. Dix photos maximum.
5. Six dessins maximums (plans, coupe, élévations, croquis... tout document utile à la compréhension du projet). Le plan masse est obligatoire.

Les jurys

Le jury de présélection et le jury final sont composés principalement d'élus, d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes.